RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

pôle emploi

Intérim et actualisation Pôle emploi

Ce qu'il faut déclarer et comment

DEMANDEURS D'EMPLOI

www.pole-emploi.fr

POUR DÉCLARER SON ACTIVITÉ INTÉRIM LORS DE L'ACTUALISATION MENSUELLE, IL VOUS FAUT PRÉCISER :

Le nombre d'heures travaillées dans le mois

- Quelle que soit la durée travaillée dans le mois, indiquez le total de vos heures travaillées dans le mois (sans les minutes).

Vous ne savez pas que vous allez travailler jusqu'à la fin du mois ? Attendez le dernier jour pour du mois pour déclarer vos heures.

Exemple : 24 heures si vous avez travaillé 14 h 12 min pour un premier emploi et 10 h 15 min pour un deuxième.

Le montant total de vos salaires bruts réels ou estimés

- Indiquez le montant total en euros, sans les centimes.
- Indiquez le salaire brut, mais aussi les indemnités de congés payés, les primes éventuelles, le compte épargne temps et les avantages en nature (ex : téléphone, voiture de fonction) qui sont soumis à contribution d'assurance chômage de la part de votre employeur.
- N'indiquez pas les indemnités de fin de contrat (attribuées en fin de CDD ou en fin de mission par exemple).

Exemple : si vous avez reçu 250,30 € brut pour une première activité, 400,12 € brut pour une deuxième et 200,46 € en indemnités de congés payés, le salaire brut à faire figurer sera de 850 €.

Etre toujours à la recherche d'un emploi ou non.

« En cas de doute, il est préférable de majorer votre salaire pour éviter tout indu pouvant avoir des conséquences importantes sur vos rémunérations.. »

Si vous avez travaillé en intérim, n'envoyez pas vos bulletins de salaire, votre agence d'intérim se charge de les transmettre à Pôle emploi.

Pour aller plus loin

Déclarer une reprise d'activité salariée

#OnEstLàPourVous que faire en cas de reprise d'activité

Actualisation mensuelle et changements de situation

Estimer mes allocations et changements de situation

© PÔLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE - MARS 2022